

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois de mars à 20 H 00, le conseil municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérard, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BEC Gérard, M. DESCAMPS Frédéric, M. PHILIPPE Didier, M. CUVILLIER Stéphane, Mme BOULANGER Angélique, M. BINNINGER Joël, M. LE GULUDEC Ronan, M. TUNCQ Jean-Baptiste, Mme ROHAUT Géraldine, M. DUMONT Jérôme, Mme GOHIER Audrey

Absents :

M. FRIANT Frédéric,
Mme WILS Stéphanie avec pouvoir à M. LE GULUDEC Ronan

Le quorum étant atteint, M. BEC Gérard ouvre la séance à 20h06.

Le conseil municipal nomme M. LE GULUDEC Ronan secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 03 février 2025

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, le P.V. est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : Autorisation en dépenses d'investissement-budget assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire, à modifier la délibération n°2/416 du 13 janvier 2025 ainsi : chapitre 20, article 2031 : -210.00
Chapitre 20, article 2033 : +210.00

3. Délibération : Budget commune-compte de gestion

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par M. le receveur.

4. Délibération : Budget commune-compte administratif

Le vote du compte administratif se déroule alors que M. le maire a quitté la séance.
Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

5. Délibération : Budget commune-affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2024 cumulé au résultat de 2023 fait apparaître :

-un excédent en fonctionnement de 206 829.27 euros

-un excédent en investissement de 91 714.04 euros

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur de cette affectation du résultat.

6. Délibération : Budget assainissement-compte de gestion

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par M. le receveur.

7. Délibération : Budget assainissement-compte administratif

Le vote du compte administratif se déroule alors que M. le maire a quitté la séance.
Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

8. Délibération : Budget assainissement- affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2024 cumulé au résultat de 2023 fait apparaître :

- un déficit en fonctionnement de 5 243.18 euros
- un excédent en investissement de 69 456.44 euros

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur de cette affectation du résultat.

9. Délibération : Attribution de subvention aux associations

5 associations ont déposé une demande de subvention :

Club des aînés : subvention attribuée par 07 voix pour (M. Bec, M. Le Guludec, M. Tuncq, Mme Wils, Mme Rohaut, Mme Gohier, M. Cuvillier), 1 contre (M. Descamps), 4 abstentions (M. Philippe, M. Binninger, M. Dumont, Mme Boulanger)

Canailoux : subvention attribuée par 05 voix pour (M. Bec, M. Cuvillier, M. Tuncq, Mme Gohier, Mme Rohaut) , 1 contre (M. Descamps), 4 abstentions (M. Philippe, M. Binninger, M. Dumont, Mme Boulanger), 2 élus ne prennent pas part au vote (Mme Wils, M. Le Guludec)

APE : subvention attribuée par 6 voix pour (M. Bec, M. Cuvillier, M. Le Guludec, Mme Wils, Mme Rohaut, Mme Gohier) 1 contre (M. Descamps), 3 abstentions (M. Philippe, M. Binninger, Mme Boulanger), 2 élus ne prennent pas part au vote (M. Dumont, M. Tuncq)

Pêche et Chasse au marais : subvention attribuée par 7 voix pour (M. Bec, M. Cuvillier, M. Le Guludec, Mme Wils, Mme Rohaut, Mme Gohier, Mme Wils), 4 abstentions (M. Philippe, M. Binninger, M. Dumont, Mme Boulanger) et 1 élu ne prend pas part au vote (M. Descamps)

Rando Hangestoise : subvention attribuée par 6 voix pour (M. Cuvillier, M. Le Guludec, M. Tuncq, Mme Wils, Mme Rohaut, Mme Gohier), 1 contre (M. Descamps), 2 abstentions (M. Dumont, Mme Boulanger), 3 élus ne prennent pas part au vote (M. Bec, M. Binninger, M. Philippe).

10. Délibération : Autorisation d'exploitation d'un parc éolien à Ville-le-Marclet

Les élus ont été destinataires de l'arrêté du préfet du 29 janvier 2025.

M. le maire explique que le projet consiste en l'exploitation d'un parc éolien comprenant deux aérogénérateurs et un poste de livraison afin d'alimenter une station de recharge ultra rapide pour véhicules électriques.

Le conseil municipal par 11 voix pour et 1 abstention se prononce en faveur de ce projet.

11. Informations diverses

- opération Hauts de France Propre se déroulera le dimanche 16 mars. RDV 9h00 devant la mairie
- réunion des présidents d'association le vendredi 14 mars à 18h30 en mairie
- feu de la Saint Jean : samedi 05 juillet pour raison calendaire
- La salle des fêtes est vérifiée chaque année par un organisme agréé : le four électrique est réparé, les luminaires au plafond doivent être remplacés par des Leds, le DB mètre à force d'être piraté lors des locations est hors service (coût du remplacement environ 2 500 €)
- redressement des arbres au lotissement les Alouettes : devis demandés
- accès handicapés à l'église : devis demandés
- dépôt sauvage au cimetière : deux plaintes ont été déposées et suite a été donnée

Fin du conseil à 21 h 36

Le Maire et le secrétaire de séance